



Contrat de Pays du Val d'Adour
ANIMATION ET ASSISTANCE TECHNIQUE 2004

RAPPORT D'ACTIVITES

SOMMAIRE

Préalable

ANIMATION, ASSISTANCE TECHNIQUE AU SEIN DU TERRITOIRE

I. Auprès du Groupement d'Intérêt Public de Développement Local Euradour

A. Déroulement et bilan des commissions de travail thématiques

- Commission Coopération
- Commission Environnement, Cadre de vie et Habitat
- Commission Développement Economique et NTIC
- Commission Culture, Tourisme et Communication

B. Séminaire Pays

C. Convention de partenariat avec la Poste

II. En faveur du réseau des agents de développement local :

A. La nouvelle accréditation :

B. Bilan des rencontres

III. En direction des porteurs de projet

A. Accueil, information, accompagnement

B. Bilan de l'année 3 (2004) du Contrat de Pays

COMMUNICATION, INTERNE ET EXTERNE AU TERRITOIRE

- I. La Lettre du Pays du Val d'Adour et le Fax Info
- II. Le Site Internet du Pays du Val d'Adour
- III. Les réunions publiques
- IV. Communication externe

DOCUMENTS ANNEXES

Table des matières

Préalable :

Le Groupement d'Intérêt Public de Développement Local Euradour a été créé au cours du dernier trimestre 2002. Cette création a marqué l'ultime étape de la phase d'émergence du Pays du Val d'Adour, engagée depuis 4 ans.

Le territoire s'est donc engagé dans la phase opérationnelle de son programme de développement dont le contrat a été signé le 9 Décembre 2002. L'année 2004 constitue donc la troisième année de programmation du Contrat de Pays.

Afin de mener à bien la mise en œuvre du Contrat de Pays, le GIP DL Euradour, ne souhaitant pas se doter de personnel propre, a fait appel à une assistance technique extérieure. Pour cela, après avoir diffusé un cahier des charges élaboré par ses soins, le GIP DL Euradour a signé une convention avec la SEML Semadour au titre de l'année 2004.

Conformément au contrat de prestation signé le 14 janvier 2004, la Semadour s'engage à mener les missions suivantes :

- **L'animation et l'assistance technique au sein du territoire :**
 - En direction du GIP DL
 - En faveur du réseau des agents de développement local
 - En direction des porteurs de projet potentiels
 - En vue de la programmation des dossiers
- **La communication interne et externe au territoire :**
 - A travers la lettre du Pays du Val d'Adour
 - A travers le site Internet du Pays
 - A travers des réunions publiques

ANIMATION

ASSISTANCE TECHNIQUE

AU SEIN DU TERRITOIRE

I. **Après du Groupement d'Intérêt Public de Développement Local Euradour**

A. Déroulement et bilan des commissions de travail thématiques

A sa création, le GIP DL Euradour a souhaité s'organiser en commissions de travail thématiques afin d'assurer une réflexion permanente et permettre le renforcement de la stratégie locale de développement. Ces commissions sont réunies régulièrement à l'initiative de leur président respectif et bénéficient d'un appui technique de la part de la Semadour tant sur le plan de l'organisation que de l'animation.

- **Commission Coopération :**

En octobre 2003, une candidature commune des GAL Pays du Val d'Adour et Pays Mellois a été retenue au titre de la coopération inter-territoriale, sur le Volet 2 du programme Leader +. L'objet de cette candidature était la mise en œuvre sur 2004 et 2005 d'un projet commun baptisé « Défi Raid Pays », centré sur l'organisation de deux manifestations de jeunes (une dans chaque territoire), organisées par les adolescents eux-mêmes, autour du thème de la découverte du territoire, au travers d'activités sportives, culturelles et festives.

Ce projet est d'autant plus important pour Euradour que ce dernier est un des maîtres d'ouvrages locaux de cette action de coopération, en partenariat avec 4 structures d'animation enfance et jeunesse du territoire et la Semadour. Les travaux de la Commission sur l'année 2004 se sont ainsi concentrés sur ce seul projet.

Une réunion de la Commission a ainsi été organisée le 04 mai 2004, en présence des structures partenaires du Val d'Adour, afin de faire le point sur l'avancement du projet et les orientations à donner pour la suite de sa mise en œuvre. A cette occasion, des décisions ont été prises concernant le projet : réalisation des démarches de mobilisation de jeunes pour la constitution des groupes à conduire entre juin et décembre 2004 ; organisation, pendant l'été 2004, de premières rencontres entre jeunes du Val d'Adour ; organisation d'une rencontre avec les animateurs du Pays Mellois en automne 2004.

Ainsi, les 03 et 04 novembre 2004, ont été organisées en Val d'Adour deux

jours de rencontres entre les structures parties prenantes du projet en Val d'Adour et en Pays Mellois. Pour Euradour, ont pu participer à cette rencontre des élus de la Commission Coopération, mais aussi des élus de la Commission petite enfance/ jeunesse/ éducation. Ces rencontres ont permis aux différentes personnes impliquées de se connaître, de partager sur leurs pratiques professionnelles respectives et surtout d'avancer sur l'organisation des deux manifestations projetées.

- **Commission Environnement, Cadre de vie et Habitat :**

Après avoir été mobilisée à l'élaboration de la Charte Paysagère, Architecturale et Environnementale du Pays du Val d'Adour, la commission Environnement, Cadre de vie et Habitat du GIPDL Euradour s'est consacrée, en 2004, à la finalisation de cette Charte et à la mise en œuvre de ses premières actions.

Dans le cadre de la phase de finalisation du document stratégique, la commission s'est réunie le 19 février 2004 afin de prendre connaissance de la première version de la Charte Paysagère, Architecturale et Environnementale élaborée par le CAUE du Gers, en partenariat étroit avec les CAUE des Pyrénées Atlantiques et des Hautes-Pyrénées. Cette rencontre a permis aux élus du GIPDL Euradour d'émettre des avis et de faire des amendements en vue de la rédaction du document stratégique final.

La version finale a été présentée par le CAUE du Gers, le 08 avril 2004, au Comité de Pilotage de cette étude, composé de la commission Environnement, Cadre de vie et Habitat et de membres du Conseil de Développement.

Une fois la Charte Paysagère, Architecturale et Environnementale du Pays du Val d'Adour validée, la commission a axé sa réflexion sur deux grandes thématiques : le programme cadre rivière et la constitution du réseau des techniciens rivières du Val d'Adour, et le renforcement des missions de conseil et d'expertise des CAUE sur le territoire.

- Le programme Cadre Rivière :

La gestion intégrée des cours d'eau a toujours été au cœur des préoccupations des acteurs du Val d'Adour, pour preuve, la mise en œuvre

d'un programme de développement spécifique à travers le programme LEADER II (1997 – 2000), sa présence dans la Charte et le programme d'actions du Pays du Val d'Adour.

Tout naturellement, les élus du GIPDL Euradour ont souhaité que cette thématique fasse l'objet d'une attention particulière, dans le cadre de la réalisation de la Charte Architecturale, Paysagère et Environnementale du Pays du Val d'Adour. Ainsi, un cadre d'intervention commun a été fixé, en partenariat avec l'Institution Adour et les différents partenaires concernés, formalisé dans un document intitulé « Programme cadre 2003 – 2006 de gestion durable et coordonnée de l'Adour et de ses affluents en Pays du Val d'Adour ». Ce document s'articule autour de 5 volets d'actions :

- ✓ La connaissance du fonctionnement dynamique des cours d'eau ;
- ✓ Les travaux de réhabilitation et la protection contre les inondations ;
- ✓ L'entretien de l'Adour et de ses affluents ;
- ✓ La sensibilisation et la formation ;
- ✓ La gestion et la valorisation de la réserve de l'Adour gersois à Ju Belloc.



L'Adour à Riscle (Gers)

Par la suite, lors du Séminaire Pays du 06 mai 2004, il a été décidé, en terme de gestion intégrée des cours d'eau, d'axer les priorités d'action sur :

- ✓ La mise en place d'outils de connaissance et de suivi des cours d'eau ;
- ✓ Le développement d'un réseau de techniciens rivières ;
- ✓ La conduite de travaux de réhabilitation et de protection.

Afin de permettre la mise en œuvre de ces actions concrètes, la commission Environnement, Cadre de vie et Habitat a souhaité réunir un Comité de

Pilotage du Programme Cadre Rivière. Cette rencontre a eu lieu le 18 novembre 2004 et a permis de faire un point sur les actions déjà réalisées ou engagées, sur les résultats obtenus et de définir les perspectives et les orientations opérationnelles à donner pour la suite du programme cadre.

Lors de ce Comité de Pilotage, des propositions d'actions sur 2005 ont été débattues et validées, sur les différents axes du Programme Cadre Rivière. Ainsi, ont été en particulier retenues les pistes suivantes pour l'année 2005 : formalisation d'un pôle d'expertise rivière ; concertation avec les MISEs pour améliorer la cohérence juridique et administrative des interventions en rivière ; organisation d'une journée de rencontres sur la thématique « SIG et gestion des cours d'eau » ; organisation de sessions d'information/ formation auprès des élus, des riverains, des usagers et des techniciens de cours d'eau, conduite d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une Maison de l'Eau multi-sites à l'échelle du Val d'Adour.

○ Renforcement des missions d'expertise des CAUE :

Suite à l'élaboration de la Charte Paysagère, Architecturale et Environnementale et lors du Séminaire Pays, les élus du GIPDL Euradour ont souhaité un renforcement des missions de conseil et d'expertise réalisées par les 3 CAUE, dans le but de mettre en place un véritable service de proximité.



Village de Tillac (Gers)

Dans cette optique, la commission Environnement, Cadre de vie et Habitat

s'est réunie, en présence des CAUE du Gers, des Pyrénées Atlantiques et des Hautes-Pyrénées, le 30 novembre 2004.

Cette première rencontre avait pour principal objectif de définir au mieux les besoins locaux et les modalités d'intervention des trois CAUE afin que le futur projet corresponde aux attentes du territoire. Une fois le projet commun finalisé, la commission Environnement, Cadre de vie et Habitat devrait se réunir une nouvelle fois, début 2005, afin d'étudier les opportunités de financement de cette opération.

- **Commission Développement Economique et NTIC :**

En 2003, la commission Développement Economique et NTIC du GIPDL Euradour a été sollicitée tout au long de la phase d'élaboration du Schéma Territorial de Développement Economique.

Ce document stratégique a été présenté par le Cabinet CRP Consulting, dans sa version finale, le 1^{er} mars 2004, à la commission de travail. Cette dernière a été amenée à apporter des amendements avant validation finale du Schéma.

Au cours du second semestre 2004, la commission Développement Economique et NTIC du GIPDL Euradour s'est recentrée sur deux réflexions pouvant aboutir, dans les prochains mois à la mise en œuvre d'opérations concrètes : réponse à l'appel à projet « Destination Vignobles » du Conseil Régional Aquitaine ; présentation d'un nouveau dispositif haut débit.

- Appel à projet régional « Destination Vignobles » :

Au cours du second semestre 2004, le Pays du Val d'Adour, comme l'ensemble des territoires viticoles de la Région Aquitaine a été destinataire de l'Appel à projet « Destination Vignoble ». Cette procédure permet un soutien aux territoires qui auront défini une stratégie territoriale en matière de structuration et de développement de l'offre oenotouristique.



Vignoble du Vic Bilh – Crouseilles (Pyrénées Atlantiques)

Le développement du tourisme du Val d'Adour autour de la thématique « vigne et vin » avait été retenu dans la Charte et le programme d'actions du Pays. De plus, le Schéma Territorial de Développement économique avait souligné l'intérêt de développer voire de créer des produits touristiques autour de cette thématique viticole.

De ce fait, les élus du GIPDL Euradour ont souhaité se porter candidats à l'appel à projet lancé par le Conseil Régional Aquitaine. Une première réunion de la commission Développement Economique et NTIC a eu lieu, le 05 octobre 2004, afin de prendre connaissance du contenu de l'Appel à projet et des conditions de candidature. La commission Tourisme, Culture du GIPDL et les commissions Développement économique, Agriculture / Agroalimentaire et Tourisme / Culture du Conseil de Développement ont été associées à cette première rencontre.

Consciente que la candidature du Pays du Val d'Adour à cet appel à projet n'a aucune légitimité et raison d'être sans l'intérêt et la participation large des acteurs touristiques et viticoles du territoire, la commission Développement Economique et NTIC a souhaité adresser un courrier à ces acteurs afin de leur présenter le contenu et les objectifs de l'Appel « Destination Vignobles » et d'évaluer leur intérêt à la démarche. Ce courrier a été adressé aux Offices de Tourisme du territoire, aux Gîtes de France des trois départements, aux Comités Départementaux du Tourisme, à l'ensemble des Chambres consulaires, aux caves coopératives, aux producteurs indépendants, aux élus des cantons concernés...

Selon l'intérêt manifesté, la commission Développement Economique et NTIC

du GIPDL Euradour lancera la phase de concertation au cours du premier semestre 2005 afin de candidater à l'appel à projet du Conseil Régional Aquitaine.

○ Nouveau dispositif haut débit :

En 2003, la commission a souhaité constituer un groupe de travail spécifique sur la thématique des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, en vue d'engager une réflexion autour du développement de l'accès au haut débit sur le territoire du Pays du Val d'Adour. Certaines communautés de communes ont engagé une réflexion qui devrait aboutir dans les mois à venir à la mise en œuvre d'une infrastructure à haut débit (communauté de communes Monts et Vallées de l'Adour). La communauté de communes du Val d'Adour, pour sa part, a candidaté à l'appel à projet Cyber-base.

A ce jour, les initiatives sont ponctuelles. De ce fait, les élus du GIPDL Euradour manifestent aujourd'hui la volonté de conduire une politique territoriale d'accès au haut débit. Le 22 novembre 2004, la commission Développement Economique et NTIC s'est donc réunie afin de réfléchir à une réduction de la fracture numérique en Val d'Adour. Sergé BERGE, d'EDF – GDF Béarn Bigorre, est venu présenter un nouveau dispositif permettant d'acheminer le haut débit grâce au réseau existant des lignes électriques. Ce procédé innovant, en cours d'expérimentation sur une vingtaine de territoires, a fortement intéressé les élus de la commission qui poursuivront la réflexion au cours de l'année 2005 en vue d'une éventuelle mise en œuvre à l'échelle du Pays du Val d'Adour.

• **Commission Culture, Tourisme et Communication :**

En 2003, le Pays du Val d'Adour s'est engagé dans l'élaboration d'un projet culturel de territoire dont la maîtrise d'ouvrage a été assurée par la Communauté de Communes Bastides et Vallons. Ce projet culturel qui a été validé en fin d'année 2003 s'articule autour :

Tout d'abord d'une approche transversale :

- ✓ La nécessité d'un chef de projet à l'échelle du Pays ;
- ✓ La nécessité d'une mise en réseau ;
- ✓ Une aide à la direction artistique ;

- ✓ La mise en place d'actions culturelles croisant différentes disciplines artistiques ;
- ✓ La mobilisation et la valorisation des professionnels du territoire ;
- ✓ La création de lieux adaptés et équipés professionnellement.

Puis par des entrées plus spécifiques :

- ✓ Un engagement autour de la lecture et de l'expression orale ;
- ✓ Un engagement autour de la musique ;
- ✓ Un engagement autour de l'image ;
- ✓ Un soutien aux initiatives menées en milieu scolaire ;
- ✓ Une valorisation et une animation du patrimoine ;
- ✓ L'appui aux pratiques amateurs.



Festival Riff'Mania à Castelnau Rivière Basse (Hautes-Pyrénées)

En 2004, la commission Culture, Tourisme et Communication du GIPDL Euradour s'est donc attelée à la mise en œuvre de la première année du projet culturel de territoire.

A ce titre, et dans l'attente de l'embauche du chef de projets Culture, la commission s'est réunie à plusieurs reprises, au cours du premiers semestre, afin d'élaborer la première maquette du Projet Culturel de Territoire et d'étudier et débattre des divers projets proposés à la programmation :

- ✓ **Axe 1.2 : Un engagement autour de la lecture :**
 - ① Développement d'ateliers musicaux par l'Association « la Musique est dans le pré ».
- ✓ **Axe 1.3 : Un engagement autour de l'image :**
 - ① 10 Films pour le Val d'Adour (CUMAV65) ;
 - ② Champs... Contrechamps Cinéma & Territoires (CUMAV65) ;

③ Séquence ParCOURT (CUMAV65).

✓ **Axe 3 : Valorisation et animation du patrimoine :**

① Programme d'animations de l'Abbaye de Saint Sever de Rustan.

✓ **Axe 4 : Appui aux pratiques amateurs :**

① « Spirale à Histoires, par l'Association Spirale ;

② Ateliers de théâtre amateur par le Théâtre des 7 Chandelles ;

③ Ateliers artistiques mobiles par les Rencontres de Maubourguet ;

④ Spectacles et Soirées nomades par l'Association Léz'Arts Nomades.

Dans le cadre de l'embauche du chef de projets Culture, la commission s'est réunie une première fois, le 23 juin 2004, pour examiner les différentes candidatures reçues et pour préparer le jury de sélection.

Ce jury a été convoqué le 09 juillet 2004 pour auditionner les divers candidats. Il était composé des membres de la commission Culture, Tourisme et Communication du GIPDL et des partenaires institutionnels (DRAC, Conseils Régionaux et Conseils Généraux). Ces entretiens de sélection ont été suivis, l'après-midi du 09 juillet, par une réunion technique avec les partenaires institutionnels afin de définir collectivement les perspectives de développement 2005 – 2006 du Projet Culturel du Pays du Val d'Adour.

D'autre part, dans le cadre du volet Tourisme, la commission a été mobilisée, aux côtés de la commission Développement Economique et NTIC du GIPDL, lors de la première réunion relative à l'appel à projets « Destination Vignobles », lancé au cours du second semestre 2004 par le Conseil Régional Aquitaine.

B. Séminaire Pays

Afin de compléter la Charte de Pays, le GIPDL a engagé, en 2003, l'élaboration de nouveaux documents cadres ciblant des enjeux importants pour le devenir du Val d'Adour : le développement économique, le maintien et la modernisation des services, l'environnement et le patrimoine.

Ces trois documents stratégiques ont été validés au début de l'année 2004, par le GIPDL Euradour et le Conseil de Développement. Parmi l'ensemble des

préconisations proposées, le territoire a été amené à définir les grandes priorités à donner au Contrat de Pays pour les années à venir. Pour cela, le GIPDL Euradour et le Conseil de Développement se sont retrouvés lors d'un séminaire Pays, le 06 mai 2004. Dans chacun des ateliers thématiques, des priorités ont ainsi été définies pour chacun des trois domaines d'activités :

✓ **4 priorités pour le développement économique :**

① Développer l'offre d'accueil des entreprises (zones d'activités, immobilier d'entreprises et services aux entreprises) :

- mise en place, à l'échelle du Pays, d'une signalétique de zones commune sur la base de celle déjà réalisée en entrée de certaines zones d'activités.

② Renforcer le réseau des Offices de Tourisme du territoire :

- création de trois Offices de Tourisme de pôle dont un chef de file ;
- signature d'un contrat d'objectifs préconisant la création d'un topoguide de randonnées Pays, une mutualisation de l'information, l'élaboration d'un guide de l'offre d'hébergements et de services et la création d'un programme cohérent de manifestations.

③ Organiser des rencontres économiques :

- organisation de rencontres pouvant aboutir à l'élaboration d'outils de communication (guides, Site Internet) valorisant l'action commune du Pays.

④ Activer une cellule d'animation économique :

- consolidation du réseau des animateurs Pays existants en y associant consulaires et élus ;
- organisation de rencontres économiques ayant pour thème l'ouverture vers des expériences probantes extérieures et l'identification des besoins des entreprises locales.

✓ **3 orientations pour la valorisation du patrimoine et du paysage :**

① La gestion intégrée des cours d'eau :

- mise en place d'outils de connaissance et de suivi des cours d'eau ;
- développement d'un réseau de techniciens rivières ;
- conduite de travaux de réhabilitation et de protection.

② La sensibilisation, l'animation et la communication :

- permanences délocalisées des CAUE pour une présence accrue en matière de conseil et d'accompagnement ;
- soutien aux projets éducatifs des Centres de Loisirs autour de la notion de paysage ;

- *élaboration d'outils de communication et de sensibilisation.*
- ③ La conduite d'opérations « vitrines » (bâtiments publics, habitat, exploitations agricoles, zones d'activités, bilan énergétique...) :
 - *élaboration d'un contrat d'objectifs (une opération « vitrine » sur 50% des cantons) associé à un cahier des charges pour les maîtres d'ouvrage (principes techniques à respecter, modalités de communication et de diffusion sur les opérations...).*

✓ **4 axes d'action en faveur des services publics :**

- ① Créer des Maisons de Pays :
 - *création de ces Maisons dans des zones identifiées comme déficitaires en matière de services notamment publics : Montaner, Castelnau Rivière Basse et Villecomtal sur Arros.*
- ② Créer un centre de ressources :
 - *développement de services d'appui aux conseils municipaux sur les problématiques eau, urbanisme, secours, NTIC et mutualisation des compétences techniques pour la mise en œuvre du SPANC.*
- ③ Engager la priorité sur l'accueil de la petite enfance :
 - *définition et soutien d'une politique commune au niveau du Pays, incluant la problématique péri-scolaire, afin d'initier des actions territorialisées.*
- ④ Expérimenter un partenariat avec la Poste :
 - *développement d'un partenariat qui garantisse une pérennisation des services et de leur présence en zones rurales.*

Ces priorités orienteront l'inscription des initiatives aux maquettes du Contrat de Pays par les élus du GIPDL Euradour et le Conseil de Développement.

C. Convention de partenariat avec la Poste

En 2003, les élus du Pays du Val d'Adour avaient commencé à élaborer un partenariat avec la Poste, par l'intermédiaire du Directeur Départemental de la Poste des Hautes-Pyrénées. Malheureusement, ce partenariat n'avait pu aboutir car l'interlocuteur de la Poste ne disposait pas à cette période de marges de discussion suffisantes pour contractualiser à partir des exigences du territoire du Val d'Adour en matière de maintien et de développement du service public de la Poste, fondamental pour un territoire rural comme le Pays du Val d'Adour.

Malgré cet échec, les élus ont réaffirmé, lors du Séminaire Pays du mois de mai 2004, leur souhait de relancer un débat en vue d'engager un partenariat avec la Poste. A ce titre, un contact a été pris dès le lendemain du Séminaire Pays avec le Président de la Poste, pour élaborer les bases d'une nouvelle discussion.

Une première rencontre a eu lieu le 1^{er} juillet 2004 entre les élus du Pays du Val d'Adour, le Président Directeur Général de la Poste et les représentants de la Poste des trois départements. Cette réunion a donné lieu à la signature d'un protocole d'accord de méthode entre les deux parties dont l'objectif était de définir la méthode et le calendrier en vue de l'élaboration d'une convention engageant la Poste sur plusieurs années, dans le territoire du Pays du Val d'Adour.

Avant la phase de concertation avec la Poste, entamée à la rentrée de septembre 2004, les élus du GIPDL Euradour se sont retrouvés le 30 juillet 2004 en vue de préparer les prochaines rencontres. Durant le dernier trimestre 2004, les représentants de la Poste et les élus du Pays du Val d'Adour se sont rencontrés de manière régulière, tous les quinze jours.

Une réunion sur deux est organisée en groupe restreint (trois élus du GIPDL représentant les trois départements et les représentants de la Poste) afin de travailler sur des thématiques précises et aboutir à des propositions concrètes en vue d'améliorer ou développer les services postaux sur le territoire du Pays du Val d'Adour. Les autres rencontres sont des réunions de restitution et de débat des propositions par un Comité de Pilotage constitué des représentants de la Poste et d'une quinzaine d'élus du GIPDL Euradour. La convention de partenariat entre le Pays du Val d'Adour et la Poste, listant un ensemble de propositions et de nouveaux services, pourrait être finalisée et signée au début de l'année 2005.

II. En faveur du réseau des agents de développement local :

A. La nouvelle accréditation :

Depuis 2001, les agents de développement local du Pays du Val d'Adour ont pris l'habitude de se rencontrer de manière informelle. L'objectif de ces diverses rencontres était de garantir une meilleure efficacité et une meilleure coordination de l'animation sur le territoire du Pays. Ce réseau était composé des animateurs des collectivités locales (communauté de communes) ainsi que des chargés de mission de la SEML Semadour, cellule de coordination du réseau.

Cette dernière est chargée de la bonne circulation des informations, de la centralisation des projets, de la vérification de l'éligibilité finale des actions avant programmation, de la transmission des maquettes financières prévisionnelles aux partenaires financiers et du suivi des dossiers grâce à un contact régulier avec les partenaires financiers.

Les animateurs des collectivités locales, quant à eux, ont plus particulièrement en charge l'animation et le suivi du développement de leur territoire respectif. Toutefois, ils travaillent de concert sur le Contrat de Pays et sont alors chargés du suivi de la réalisation de toute action programmée relevant de leur périmètre d'intervention. Ils peuvent également travailler ensemble à l'émergence de projets communs, intercommunautaires. Ils sont enfin associés à toute rencontre organisée avec les services techniques des partenaires financiers.

Dès sa constitution, le GIPDL a souhaité valoriser le travail effectué par ce réseau des animateurs et formaliser ce dernier. Un cahier des charges a été élaboré par le GIPDL Euradour, lors de son Bureau du 13 mars 2003. Ce document présentait les critères relatifs à l'accréditation des animateurs :

- ✓ Une réelle fonction d'animation de son territoire ;
- ✓ Une capacité à traiter des projets multisectoriels ;
- ✓ Une capacité à accompagner tout porteur de projet sur la finalisation d'un dossier Pays ;
- ✓ Une assiduité à participer à toute rencontre du réseau des animateurs et toute rencontre nécessaire à la mise en œuvre du Contrat de Pays (réunion des financeurs, séminaires, conférences...).

En 2003, six animateurs répondaient à ces critères d'accréditation :

- ✓ Jean Bernard CAMBAYOU, de la communauté de communes du canton de Garlin ;
- ✓ Frédéric SAVINEAU, de la communauté de communes du canton de Lembeye en Vic Bilh ;
- ✓ Jean Louis PARROT, de la communauté de communes Vic Montaner ;
- ✓ Anne Marie ROUX, de la communauté de communes Hautes Vallées de Gascogne ;
- ✓ Arnaud LIBILBEHETY, de la communauté de communes Bastides & Vallons du Gers ;
- ✓ Gaëlle LESER, de la communauté de communes Monts & Vallées de l'Adour.

En 2004, le cahier des charges a été à nouveau transmis à l'ensemble des structures intercommunales du Pays du Val d'Adour chargées de communiquer au GIPDL l'animateur qu'elle considérait comme répondant aux critères préalablement posés. Le Bureau du GIPDL était ensuite chargé de valider l'accréditation des animateurs proposés. Un nouvel animateur répondait aux critères d'accréditation :

- ✓ Olivier MILLAN, de la communauté de communes du Val d'Adour.

Depuis 2004, le réseau des agents de développement du Pays du Val d'Adour est donc composé de 7 animateurs de communautés de communes et des chargés de missions de la SEML Semadour, au nombre de 5.

B. Bilan des rencontres :

Au début du premier semestre 2004, les animateurs du Pays du Val d'Adour se sont rencontrés à deux reprises pour prendre connaissance des schémas stratégiques complémentaires à la Charte de Pays et apporter corrections et compléments d'information avant présentation et validation par les élus du GIPDL Euradour.

Le 22 janvier 2004, le Cabinet RCT présentait aux animateurs une première version de la Charte Territoriale des Services Publics. Le 19 février 2004, le

Cabinet CRP Consulting proposait au réseau des agents de développement du Pays du Val d'Adour une première version du Schéma Territorial de Développement économique.

Par ailleurs, le réseau des agents de développement local est également mobilisé, dans le but de préparer l'élaboration de la maquette financière 2004 du Contrat de Pays du Val d'Adour qui est ensuite soumise aux services techniques des partenaires financiers.

Dans cette optique, les animateurs des communautés de communes ont été mobilisés une première fois, le 02 décembre 2003, dans le cadre d'une réunion avec l'ensemble des services techniques des co-financeurs. Compte tenu du calendrier électoral 2004, la seconde réunion de finalisation de la maquette financière du Contrat de Pays, avec les partenaires institutionnels, n'a pu avoir lieu que le 24 juin 2004. Préalablement à cette rencontre, le réseau des agents de développement du Pays du Val d'Adour s'est réuni le 08 juin 2004 pour faire un point sur les dossiers présentés à la maquette financière.

Les animateurs des communautés de communes ont également été mobilisés lors du Séminaire Pays, le 06 mai 2004, dont les ateliers thématiques ont été animés par les responsables des commissions du GIPDL concernées, épaulés par les chargés de mission de la Semadour. Le réseau des agents de développement est également convié aux réunions de travail des différentes commissions de travail thématiques du GIPDL. De ce fait, en 2004, les animateurs ont été présentés à l'ensemble des rencontres des commissions Coopération, Tourisme, Culture et Communication, Développement Economique et NTIC et Environnement, Cadre de vie et Habitat.

Au cours du dernier semestre 2004, les agents de développement du Pays du Val d'Adour ont été mobilisés lors d'une rencontre spécifique du réseau des animateurs, le 27 septembre 2004. Cette réunion avait pour ordre du jour la présentation de la candidature du GAL Euradour – Pays du Val d'Adour au deuxième appel de fonds LEADER+, la présentation du nouveau chef de projet Culture, la présentation du partenariat entre le Pays et la Poste.

III. En direction des porteurs de projet potentiels

A. Accueil, information, accompagnement :

Au delà de l'assistance technique apportée au GIPDL Euradour, la Semadour a concentré l'autre part de sa mission à l'accueil et à l'accompagnement des porteurs de projets dont les initiatives étaient potentiellement éligibles au Contrat de Pays.

Ainsi, au cours de l'année 2004, le GIPDL Euradour, à travers la cellule d'assistance technique Semadour a reçu 103 porteurs de projets. La grande majorité des maîtres d'ouvrage sont des collectivités locales (communautés de communes, communes et SIVOM) soit 51% auxquels il convient de rajouter les organismes publics (GIPDL Euradour, Institution Adour, Syndicat Mixte...) soit 24%. Au total, les maîtres d'ouvrage publics représentent les $\frac{3}{4}$ des porteurs de projets reçus durant l'année 2004.

Ceci peut s'expliquer pour deux raisons : d'une part, ce sont ces types de maîtres d'ouvrage qui concentrent la majorité des initiatives, d'autre part, ce sont également eux qui sont le plus à même de détenir l'information relative au Contrat de Pays, étant donné que leurs représentants sont membres du GIPDL Euradour ou qu'ils disposent d'animateurs faisant partie du réseau des agents de développement local du Pays du Val d'Adour.

Le secteur privé, pour sa part, représente $\frac{1}{4}$ des porteurs de projets reçus par le GIPDL Euradour, se décomposant de la manière suivante : 16% pour les associations, 6% pour les entreprises et 3% pour les particuliers. Le faible nombre de porteurs de projets privés peut s'expliquer par la diminution des aides publiques au cours de l'année 2004. Les maîtres d'ouvrage n'ont pas pu s'engager sur des opérations lorsque les taux d'aides publiques étaient revus à la baisse.

Par rapport aux années 2002 et 2003, trois secteurs d'activités connaissent une augmentation significative. Il s'agit, en premier lieu, du secteur habitat, avec 6 porteurs de projets supplémentaires accueillis. Ceci s'explique par un besoin grandissant de logements sur l'ensemble du territoire. En second lieu, le secteur du développement économique connaît lui aussi une augmentation significative avec 4 maîtres d'ouvrage de plus. Ceci s'explique par la validation du Schéma

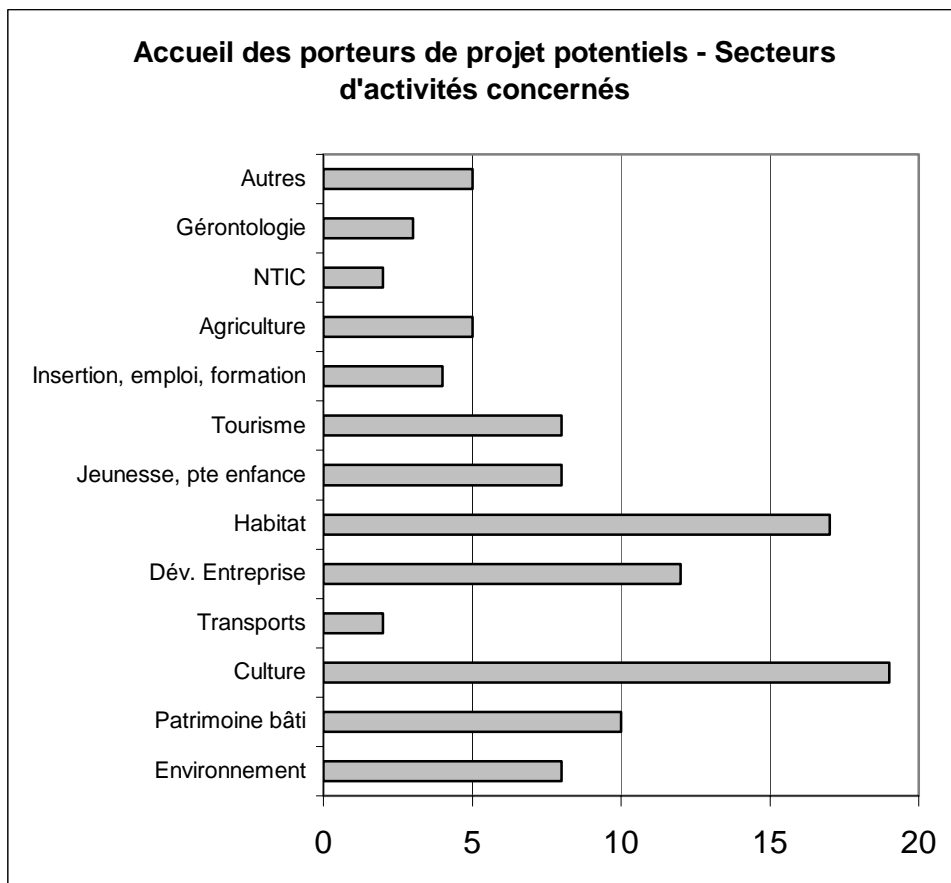
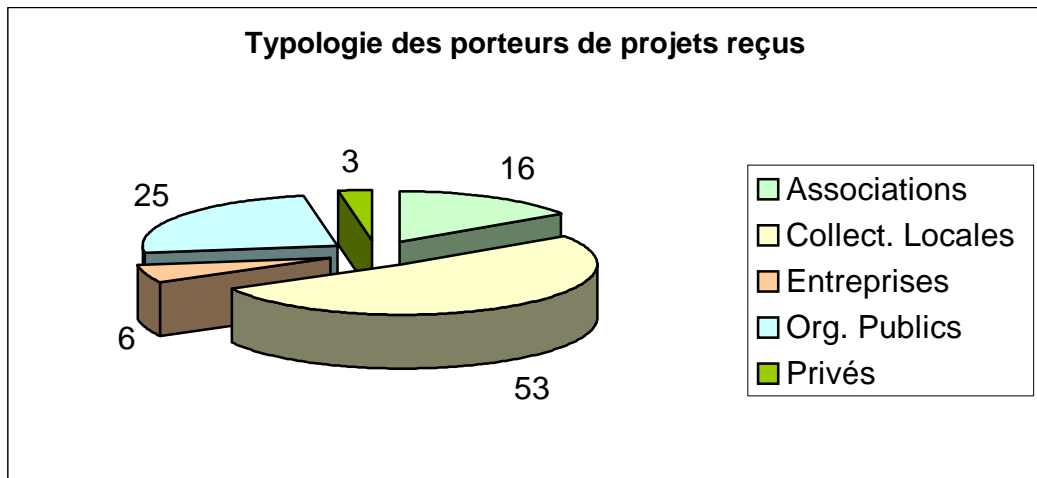
Territorial de développement économique qui préconisait un soutien à l'accueil d'entreprises. De ce fait, les collectivités locales (les communautés de communes) ont engagé des opérations de création ou d'extension de zones d'activités. Enfin, le troisième secteur concerné par une augmentation du nombre de porteurs de projets accueillis par le GIPDL est le domaine de la culture, avec 10 porteurs de projets supplémentaires. Bien évidemment, cette augmentation trouve son explication dans la mise en œuvre de la phase opérationnelle du projet culturel de territoire.

Les missions d'accueil en direction des porteurs de projets consistent à re-préciser les cadres d'intervention, les conditions d'éligibilité aux politiques territoriales. Ensuite, sont analysés avec le porteur de projets les objectifs, le contenu, les niveaux de partenariat envisagés dans son projet tout en évaluant le niveau de maturité de l'initiative.

Si la mission de la Semadour est principalement orientée sur l'animation de Contrat de Pays, ce qui signifie qu'elle accompagnera jusqu'à la programmation les projets éligibles au Contrat, elle n'en fournit pas moins des conseils d'orientation vers les lignes sectorielles pour toute initiative ne relevant pas de ce programme territorialisé.

Selon le niveau de maturité, la Semadour est amenée à voir à plusieurs reprises les porteurs de projets afin, dans un premier temps, de travailler les contenus, quitte à remanier en profondeur le projet puis, dans un second temps, d'analyser les aspects budgétaires.

A l'issue de cette étape, pour toute initiative relevant du Contrat de Pays, l'instruction du dossier passe dans la phase de pré-programmation pour laquelle le travail d'assistance technique se recentre sur un travail avec les partenaires institutionnels.



B. Bilan de l'année 3 (2004) du Contrat de Pays :

En 2004, la maquette financière du Contrat de Pays du Val d'Adour a été validée très tardivement en Comités Départementaux et Régionaux des politiques territoriales. De ce fait, il est très difficile de dresser un bilan précis de l'année 3 du Contrat de Pays. De plus, à ce jour, le Conseil Régional Midi-Pyrénées n'a toujours pas fait part de ses taux d'intervention sur la plupart des dossiers proposés à la programmation. Certaines analyses, comme la répartition des crédits, ne peuvent donc pas être faites. Il est tout aussi impossible de préciser l'état d'avancement des projets inscrits à la maquette financière 2004.

Nous tenterons toutefois de tirer un premier bilan général. Au titre de l'année 2004, ce sont 82 projets qui ont été inscrits dans cette troisième maquette représentant un volant financier de 14 548 808 €

La maîtrise d'ouvrage est majoritairement représentée par le secteur public (82%), et plus particulièrement par les EPCI (41%) alors que le secteur privé (18%) est largement représenté par les associations (12%).

Cette troisième maquette a concentré les priorités sur le développement culturel, qui réparti entre les infrastructures (médiathèques de Pays du Plaisance du Gers et de Vic Montaner) et les animations et services culturels inscrits au projet culturel de territoire, concentre 18% des dossiers et plus de 25% des crédits. Si les projets culturels représentent plus qu'un quart des crédits engagés, c'est grâce à l'inscription des deux médiathèques, investissements très importants avoisinant 500 000 €uros pour l'une et 1 500 000 €uros pour l'autre.

Suit juste derrière le secteur économique (Entreprises / Artisanat / Commerce/ Agriculture et Tourisme) et du patrimoine qui a permis de poursuivre la dynamique engagée sur les cours d'eau dans le cadre du programme LEADER II. Ces deux secteurs représentent chacun 17 opérations inscrites à la maquette, soit 21%). En terme financier, ces secteurs représentent respectivement 21% (3 034 104 €uros) et 18% (2 605 928 €uros) des crédits. Ceci s'explique, pour ce qui concerne le développement économique, par la programmation de projets de création et d'extension de zones d'activités, investissements coûteux, et pour ce qui concerne le patrimoine, par l'inscription d'opérations de réhabilitation des

cours d'eau (programme de restauration de l'Adour gersoise et haut-pyrénéenne), dans le cadre du programme cadre rivière.

Le quatrième secteur prépondérant, pour l'année 2004, est le secteur de l'habitat qui représente 15 actions programmées pour 11% des crédits (soit 1 625 075 €uros). La conduite d'opérations de création ou de réhabilitation de logements, pour la plupart d'entre eux communaux, s'explique par la volonté des collectivités de faire face à la demande croissante de logements.

Les autres secteurs liés à la qualité de la vie (services) et à la cohésion sociale (emploi, formation) représentent dans cette troisième maquette un peu moins de 15% des opérations, pour à peine 13% des enveloppes financières. Ceci ne signifie pas que le territoire ne se préoccupe pas de ces deux secteurs. Bien au contraire, l'amélioration de la qualité de la vie par le développement et le maintien des services est au cœur de la stratégie territoriale du Pays du Val d'Adour. Mais ces projets reçoivent un soutien financier dans le cadre du programme européen LEADER+ et, le plus souvent, sans contreparties publiques nationales.

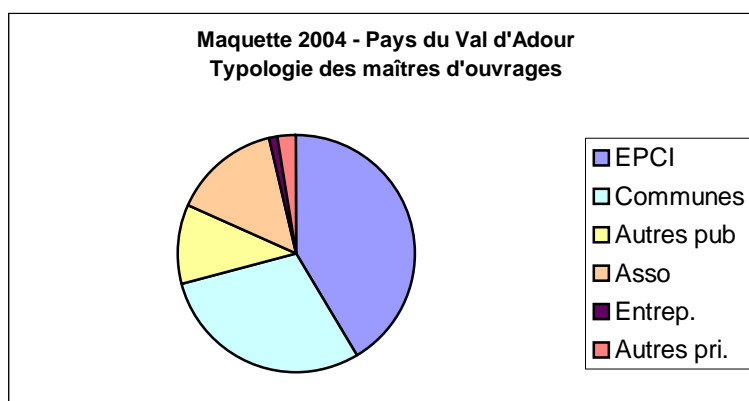
Maquette 2004 - Pays du Val d'Adour

Répartition des crédits

TOTAL	AQUITAINE				MIDI PYRENEES				Autres	Auto-Finan.
	UE AQ	Etat AQ	CR AQ	CG 64	UE MP	Etat MP	CR MP	CG 32/65		
14 548 808	289 111	352 124	352 988	262 315	1 354 472	1 889 397	A définir	1 101 071	460 594	A définir
100%	2%	2%	2%	2%	9%	13%	A définir	8%	3%	A définir

Typologie des maîtres d'ouvrage

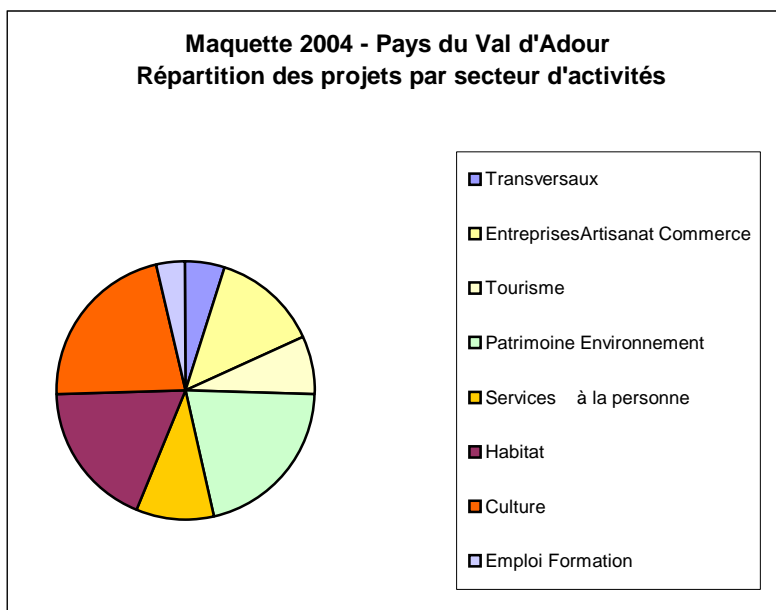
TOTAL	PUBLIC			PRIVE		
	EPCI	Communes	Autres	Assoc.	Entrepr.	Autres
82	34	24	9	12	1	2
100%	41%	30%	11%	15%	1%	2%



Maquette 2004 - Pays du Val d'Adour

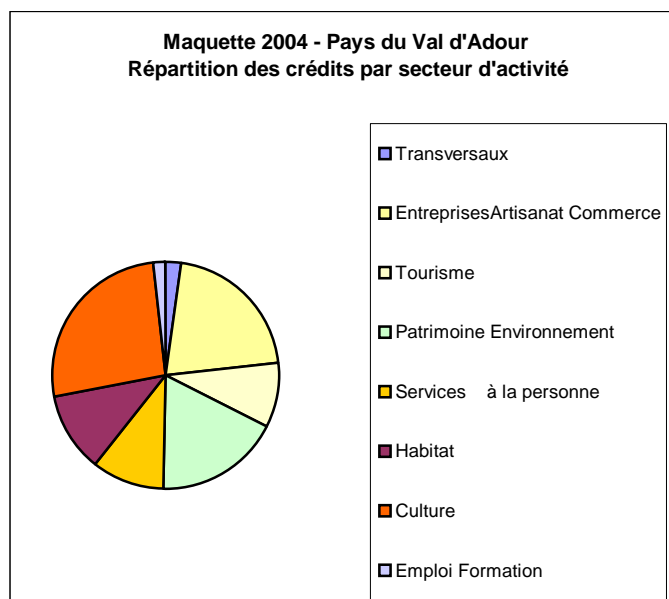
Répartition des dossiers à programmer par secteur d'activité

TOTAL	Transversaux	Entreprises Artisanat Commerce Agriculture	Tourisme	Patrimoine Environnement	Services à la personne	Habitat	Culture	Emploi Formation
82	4	11	6	17	8	15	18	3
100%	5%	13%	7%	21%	10%	18%	22%	4%



Répartition financière par secteur d'activité

TOTAL	Transversaux	Entreprises Artisanat Commerce Agriculture	Tourisme	Patrimoine Environnement	Services à la personne	Habitat	Culture	Emploi Formation
14 548 808	341 683	3 034 104	1 344 395	2 605 928	1 504 106	1 625 075	3 859 773	233 744
100%	2%	21%	9%	18%	10%	11%	26%	2%



COMMUNICATION
INTERNE ET EXTERNE
AU TERRITOIRE

I. La Lettre du Pays du Val d'Adour et le Fax Info

Depuis la création du GIPDL Euradour, en 2002, la communication relative au Pays du Val d'Adour s'appuie sur la publication d'une Lettre d'Informations permettant une présentation des procédures de développement local conduites sur le territoire.

Ce Journal Pays est diffusé à quatre reprises durant l'année. Deux publications sont tirées à 22000 exemplaires et envoyées par Publipostage à l'ensemble des foyers du Pays du Val d'Adour. Les deux autres publications, à un tirage limité à 800 exemplaires, sont diffusées aux élus du territoire, aux membres du Conseil de Développement ainsi qu'aux partenaires institutionnels.

Au cours de l'année 2004, le GIPDL Euradour a donc publié à quatre reprises le Journal du Pays du Val d'Adour. Les numéros datés du mois de janvier 2004 et du mois de mai 2004, ont été diffusés par Publipostage à l'ensemble des 21000 foyers du territoire. Le premier numéro présentait un bilan des deux premières années du Contrat de Pays du Val d'Adour et mettait en lumière des initiatives conduites en matière de développement des services publics : service de « transport à la carte » par la Communauté de communes « les Castels », service « enfance et jeunesse » (centre de loisirs itinérant de la Communauté de communes Hautes Vallées de Gascogne) et service d'accès aux techniques d'information et de communication (formation aux outils informatiques par la Communauté de communes du canton de Lembeye en Vic Bilh). Le second numéro a été diffusé préalablement à l'organisation des réunions publiques du GIPDL Euradour, au mois de juin 2004. Cette Lettre permettait la présentation du calendrier de ces rencontres citoyennes. Elle présentait également un bilan du programme européen LEADER+ et les conclusions du Séminaire Pays, organisé au mois de mai, afin de définir les principales priorités à mettre en œuvre sur le territoire durant les années à venir.

Les deux derniers numéros de la Lettre du Pays sont datés des mois d'octobre et décembre 2004 et ont été diffusés à 800 exemplaires. L'un mettait l'accent sur le projet de coopération transnationale URGENTE (Urbain – Rural :

Générer des Engagements Nouveaux entre Territoires Européens) et sur le projet culturel du Pays du Val d'Adour. L'autre était entièrement consacré à la gestion de l'eau : présentation du programme cadre rivière du Pays du Val d'Adour, projet de création d'une Maison de l'Eau, Journée de l'Eau...

En complément de cette publication, le GIPDL Euradour avait décidé, au début du second semestre 2003, d'élaborer un Bulletin d'Information, outil de communication permettant une information régulière : le « Fax Infos » du Pays du Val d'Adour. Ce Bulletin est diffusé aux membres du GIPDL Euradour et aux adhérents du Conseil de Développement, par fax ou par mail.

Par manque de réactivité face à l'abondance d'informations à communiquer, sa diffusion a été arrêtée au cours du premier semestre 2004. Elle a été relancée dès le mois de septembre 2004 et maintenue tous les mois. Le numéro du mois de septembre 2004 abordait : le recrutement du chef de projet Culture, l'appel à projet « Dotation complémentaire LEADER+ », le projet de coopération URGENTE et l'appel à projet « Destination Vignobles » du Conseil Régional Aquitaine. Le numéro daté d'octobre 2004 présentait : la stratégie territoriale « Petite enfance », le projet commun éducatif des centres de loisirs du territoire. Le numéro du mois de novembre 2004 était consacré : au projet de coopération inter-territoire Défi Raid avec le Pays Mellois et au Comité de Pilotage de programme de coopération URGENTE.

Ce Bulletin d'Information comporte systématiquement la rubrique « le Pays au quotidien », qui relate l'actualité du territoire, et la rubrique « l'Agenda Pays », qui annonce les principales dates des réunions du GIPDL et du Conseil de Développement.

II. Le Site Internet du Pays du Val d'Adour

En complément des outils de communication « papier », le GIPDL Euradour a souhaité développer un outil numérique. C'est dans cette optique qu'a été élaboré le Site Internet du Pays, mis en ligne au printemps 2001. Ce Site s'adresse à la fois à la population locale et aux internautes extérieurs au territoire.

Pour cela, le site demande une réactualisation et une mise à jour permanentes.

Ainsi, tout au long de l'année 2004, cet outil a permis au GIPDL de diffuser les dates des réunions organisées dans le cadre du Pays du Val d'Adour : calendrier des rencontres cantonales citoyennes au mois de juin ; calendrier des réunions des commissions de travail thématiques du GIPDL et du Conseil de Développement ; annonce des rencontres débats organisées par le Conseil de Développement (Forum « Création, Reprise et Transmission d'Entreprises », Journée de l'Eau, Soirée sur les énergies renouvelables et l'économie d'énergie).

Dans sa rubrique « Téléchargement », le site Internet du Pays du Val d'Adour permet également au GIPDL Euradour de diffuser les documents produits tout au long de la phase opérationnelle du Contrat de Pays. Le site Internet est également un espace au service des maîtres d'ouvrage du territoire. En effet, ces derniers ont la possibilité de télécharger le programme cadre du Pays du Val d'Adour ainsi que les fiches actions du programme européen LEADER+ afin de connaître l'éligibilité de leur initiative. Par la suite, les porteurs de projets peuvent se procurer par l'intermédiaire du site les dossiers de demande de subvention qu'ils pourront transmettre par courrier au GIP DL pour une instruction par ses services techniques.

Le traitement de ces demandes mobilise régulièrement une personne chargée de répondre aux diverses sollicitations (soit par l'envoi direct de renseignements et de documents, soit par l'envoi des coordonnées des personnes ressources susceptibles d'apporter les réponses adéquates aux questions posées). Cette même personne est également chargée de la mise à jour du site Internet (programme des manifestations, documents en téléchargement, dates des rencontres et réunions...).

III. Les réunions publiques

En matière de communication, le GIPDL Euradour, tout comme en 2003, a souhaité renforcer l'information des habitants du Pays du Val d'Adour par l'organisation de réunions publiques, favorisant un contact direct avec les citoyens.

Ces rencontres, au nombre de dix, ont été organisées entre le 16 et le 29 juin 2004 :

- ✓ Le 16 juin 2004 : cantons de Marciac et Plaisance du Gers (Gers) ;
- ✓ Le 17 juin 2004 : canton de Garlin (Pyrénées Atlantiques) ;
- ✓ Le 18 juin 2004 : cantons de Vic en Bigorre (Hautes-Pyrénées) et Montaner (Pyrénées Atlantiques) ;
- ✓ Le 21 juin 2004 : canton de Castelnau Rivière Basse (Hautes-Pyrénées) ;
- ✓ Le 22 juin 2004 : canton d'Aignan (Gers) ;
- ✓ Le 23 juin 2004 : canton de Lembeye (Pyrénées Atlantiques) ;
- ✓ Le 24 juin 2004 : canton de Rabastens de Bigorre (Hautes-Pyrénées) ;
- ✓ Le 25 juin 2004 : canton de Maubourguet (Hautes-Pyrénées) ;
- ✓ Le 28 juin 2004 : canton de Riscle (Gers) ;
- ✓ Le 29 juin 2004 : canton de Miélan (Gers).

Ces réunions, ouvertes à l'ensemble de la population du territoire, avaient pour principal objectif de présenter un bilan des deux premières années du Contrat de Pays du Val d'Adour et du programme européen LEADER+. Après cette présentation, un large moment était réservé à un débat entre la salle et les membres du GIPDL. Ces rencontres constituaient donc des espaces de paroles permettant à la population locale d'exprimer ses attentes, d'émettre des remarques sur la mise en œuvre du Contrat de Pays, sur les décisions et les opérations engagées au cours des deux premières années.



Ces réunions publiques étaient animées par les membres du GIP DL Euradour. Selon le lieu de la rencontre, les débats étaient conduits par le Président et/ou un des deux Vice-présidents du GIP DL, le Secrétaire Général, le Conseiller général du canton concerné et le Président de la structure intercommunale concernée.

Le bilan des procédures territoriales était présenté de manière globale, à l'échelle du Pays du Val d'Adour, puis un zoom était effectué sur le territoire

concerné par la rencontre.

Le GIP DL souhaite poursuivre ces rencontres directes auprès de la population du Pays du Val d'Adour et envisage donc de reprogrammer une nouvelle série de réunions publiques citoyennes en 2005. Le GIP DL Euradour considère ces espaces de libre expression comme les garants de la démocratie participative, principe sur lequel repose le Pays du Val d'Adour.

V. Communication externe

Le Pays du Val d'Adour est souvent sollicité afin de partager son expérience avec d'autres territoires nationaux engagés dans une procédure identique. Ainsi, depuis 2002, il a participé aux rencontres de la plate forme inter associative « Territoires d'Avenir » autour de la mise en place des systèmes participatifs. Cette expérimentation s'est terminée en juillet 2004 par un Séminaire de clôture de deux jours à Rambouillet. Le Pays du Val d'Adour a été sollicité pour partager son expérience. Un des animateurs a été invité à témoigner dans un des nombreux ateliers, autour de la thématique « mise en œuvre du Contrat de Pays et rôle des Conseils de Développement ».

Le 30 juin 2004, le Conseil Economique et Social Régional Midi-Pyrénées organisait à l'Ecole des Mines d'Albi le 1^{er} Forum « Démocratie participative des territoires de Midi-Pyrénées ». Un animateur du Pays du Val d'Adour était présent pour suivre les débats de la journée tandis que le Président du Pays était sollicité comme grand témoin, lors de la séance plénière, pour faire part de son expérience de la démocratie citoyenne participative en Val d'Adour.

Au mois de septembre 2004, le GIPDL Euradour a été contacté par la rédaction de « la Gazette des Communes, des Départements et des Régions » afin de participer à l'illustration d'un article consacré à un état des lieux des Contrats de Pays et des Contrats d'Agglomération. Les élus du GIP DL ont donc reçu les journalistes de la Gazette. Ces entrevues ont donné lieu à un article de presse d'une page comportant un témoignage de Jean GLAVANY, Président du GIP DL, et de Miriam LARROUCAU, Présidente du Conseil de Développement.

Le Pays du Val d'Adour est devenu un territoire d'étude privilégié. De ce fait, très souvent, des étudiants sollicitent des entretiens avec les élus locaux et les

principaux acteurs du Val d'Adour et s'adressent tout naturellement au GIP DL Euradour afin d'organiser une rencontre et d'obtenir une présentation de la démarche engagée depuis maintenant près de cinq ans.

Ainsi, le 17 juin 2004 le GIP DL Euradour a reçu une quinzaine d'étudiants du BTSA Analyse et Conduite de Systèmes d'Exploitation du Centre de Formation d'Apprentis Agricole du Gers Beaulieu-Lavacant. Leur enseignant, dans le cadre d'un module de développement local, a souhaité que les étudiants perçoivent :

- ✓ L'historique de l'élaboration du projet de Pays du Val d'Adour compte tenu des spécificités du territoire (naturelles, économiques, sociales, culturelles, humaines...);
- ✓ Les bases du fonctionnement d'un Pays (organes décisionnels, organes consultatifs, types d'actions)...

DOCUMENTS
ANNEXES

LETTRE EURADOUR Janvier 2004

LETTRE EURADOUR Mai 2004

LETTRE EURADOUR Octobre 2004

LETTRE EURADOUR Décembre 2004

Fax Info n°4

Fax Info n°5

Fax Info n°6

TABLE DES MATIERES

Préalable	p.4
ANIMATION, ASSISTANCE TECHNIQUE AU SEIN DU TERRITOIRE	p.5
I. Auprès du Groupement d'Intérêt Public de Développement Local Euradour	p.6
<u>A. Déroulement et bilan des commissions de travail thématiques</u>	p.6
• Commission Coopération	p.6
• Commission Environnement, Cadre de vie et Habitat	p.7
• Commission Développement Economique et NTIC	p.10
• Commission Culture, Tourisme et Communication	p.12
<u>B. Séminaire Pays</u>	p.14
<u>C. Convention de partenariat avec la Poste</u>	p.16
II. En faveur du réseau des agents de développement local	p.18
<u>A. La nouvelle accréditation :</u>	p.18
<u>B. Bilan des rencontres :</u>	p.19
III. En direction des porteurs de projet potentiels	p.21
<u>A. Accueil, information, accompagnement</u>	p.21
<u>B. Bilan de l'année 3 (2004) du Contrat de Pays</u>	p.24

COMMUNICATION, INTERNE ET EXTERNE AU TERRITOIRE	p.28
I. La Lettre du Pays du Val d'Adour et le Fax Info	p.29
II . Le Site Internet du Pays du Val d'Adour	p.30
III . Les réunions publiques	p.31
III. Communication externe	p.33
DOCUMENTS ANNEXES	p.35



Contrat de Pays
ANIMATION ET ASSISTANCE TECHNIQUE 2004
Rapport d'activités

